

**CONCOURS DE MAÎTRE-ASSISTANT DE 2ÈME CLASSE DES ÉCOLES NATIONALES
SUPÉRIEURES D'ARCHITECTURE**

À LIRE ATTENTIVEMENT

**PRÉCISIONS SUR L'INSCRIPTION ET LE DÉROULEMENT DES ORAUX
POUR LA SESSION 2017**

Pour la session 2017, les dossiers d'inscription sont constitués de deux parties :

- 1) un dossier administratif par discipline, pour un ou plusieurs profils,**
- 2) un dossier de sélection par discipline et par profil.**

A. MODALITÉS D'INSCRIPTION

1/ Composition du dossier administratif par discipline (pour les candidats internes et externes)

- Un formulaire administratif d'inscription (téléchargeable sur le site concours du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture>) ;
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- Trois enveloppes timbrées portant les nom, prénom et adresse du candidat ;
- Une photo ;
- Une copie de vos diplômes ou titres (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).

Pour rappel, les candidats concourant à un poste de maître-assistant de 2^{ème} classe ouvert en interne doivent avoir accompli au **28 décembre 2016** :

- pour les fonctionnaires, quatre années de services publics (durée légale du temps de travail : 152h) ;
- pour les agents non titulaires, une durée de services publics au moins égale à quatre années d'équivalent temps plein accomplis au cours des dix dernières années précédant cette date.

Vous devrez fournir un état des services, visé par la direction de l'école nationale supérieure d'architecture ou équivalent, selon le modèle à télécharger sur le site concours du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture>

L'ensemble de ces documents constitue le dossier administratif au concours de maître-assistant de 2^{ème} classe des écoles nationales supérieures d'architecture.

Sur le formulaire administratif d'inscription, vous devrez donc inscrire une seule discipline (ex: UPU, HCAT, TPCAU etc.) et le ou les numéros de profils sur lesquels vous souhaitez concourir.



Tout dossier administratif parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date du 28 décembre 2016, après minuit, heure de Paris et/ou tout dossier administratif parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste sera refusé. Le candidat sera éliminé et ne sera pas admis à concourir.

2/ Composition du dossier de sélection par discipline et par profil

- Un formulaire listant les documents à fournir dans le dossier de sélection (à compléter et à transmettre autant de fois que nécessaire, dans le cas où vous candidateriez sur plusieurs profils) ;
- Un curriculum vitae détaillé (selon le modèle téléchargeable sur le site concours du ministère de la culture et de la communication :
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture>) ;
- Dans la limite de cinq documents, un exemplaire de vos travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de vos publications ;
- Une note de cinq pages dactylographiée développant vos réflexions et vos orientations sur l'enseignement de la discipline ;
- Une note de cinq pages dactylographiée détaillant vos intentions et vos propositions au regard des caractéristiques du poste pour lequel vous concourez.

L'ensemble de ces documents constitue le dossier de sélection des candidats.



Tout dossier de sélection ne comportant pas l'ensemble des 5 documents demandés et cités précédemment et/ou tout dossier de sélection parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date du 28 décembre 2016, après minuit, heure de Paris et/ou tout dossier de sélection parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste sera refusé. Le candidat sera éliminé et son dossier de sélection ne sera pas expertisé par le jury.

B. DÉROULEMENT DES ORAUX POUR LES CANDIDATS ADMISSIBLES

Pour cette session 2017, les jurys auditionneront tous les candidats admissibles sur un même profil. Ainsi, les candidats admissibles seront auditionnés pour chaque profil sur lequel ils ont déposé un dossier et pour lequel ils ont été déclarés admissibles. (exemple : un candidat admissible sur trois profils aura trois entretiens de 40 minutes chacun, qui pourront s'étaler sur plusieurs jours).

En résumé

Envoi du dossier complet d'inscriptions : du 23 novembre 2016 au 28 décembre 2016 avant minuit, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi.

Modalité d'inscription : 1 dossier constitué de deux parties :

- un dossier administratif par discipline, pour un ou plusieurs profils ;
- un dossier de sélection par discipline et par profil.

RAPPEL :

- **Tout dossier administratif transmis hors délai, soit après le 28 décembre 2016, minuit, heure de Paris, ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste ne sera pas accepté. Le candidat sera éliminé et ne sera pas admis à concourir.**
- **L'absence du formulaire d'inscription dans le dossier administratif entraîne l'élimination du candidat, qui ne sera donc pas admis à concourir.**
- **Tout dossier de sélection parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date du 28 décembre 2016, minuit, heure de Paris et/ou parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste est refusé. Le candidat sera éliminé et son dossier ne sera pas expertisé par les membres du jury.**
- **L'absence d'une pièce dans la constitution du dossier de sélection entraîne l'élimination du candidat dont le dossier de sélection ne sera pas expertisé par les membres du jury.**

Sommaire du dossier d'inscription

- 1/ Déroulé et consignes à respecter

- 2/ L'ensemble des pièces du dossier administratif d'inscription (à compléter)
 - 2/ a/ Formulaire administratif d'inscription et déclaration sur l'honneur
 - 2/ b/ Déclaration des candidats titulaires du/des titre(s) ou diplôme(s) requis
 - 2/ c/ Déclaration des candidats titulaires du/des titre(s) ou diplôme(s) français et étrangers requis admis en équivalence
 - 2/ d/ Déclaration des candidats non-titulaires du/des titre(s) ou diplôme(s) requis ou équivalent(s) demandant à bénéficier d'une dispense de diplômes

- 3/ Formulaire listant les documents à fournir dans le dossier de sélection (à compléter)

- 4/ Accusé de réception (à compléter)

1/ DÉROULÉ ET CONSIGNES À RESPECTER

Les inscriptions se dérouleront du 23 novembre 2016 au 28 décembre 2016, avant minuit, heure de Paris.

Le dossier d'inscription contient :

*** un dossier administratif :**

- un formulaire administratif d'inscription (téléchargeable sur le site concours du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture>) ;
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- trois enveloppes timbrées portant les nom, prénom et adresse du candidat
- une photo ;
- une copie des diplômes ou titres (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).

Les candidats doivent constituer un **dossier administratif complet par discipline, pour un ou plusieurs profils.**

*** un dossier de sélection :**

- un curriculum vitae détaillé (selon le modèle téléchargeable sur le site concours du ministère de la culture et de la communication : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture>) ;
- dans la limite de cinq documents, un exemplaire de ses travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de ses publications ;
- une note de cinq pages dactylographiées développant ses réflexions et ses orientations sur l'enseignement de la discipline ;
- une note de cinq pages dactylographiées détaillant ses intentions et ses propositions au regard des caractéristiques du poste pour lequel il concourt.

Les candidats doivent constituer autant de dossiers de sélection que de postes sur lesquels ils concourent.

Le dossier d'inscription, composé du dossier administratif et de un ou plusieurs dossiers de sélection, sera obligatoirement envoyé dans un contenant rigide et refermable comportant la mention sur la tranche des nom et prénoms du candidat ainsi que le numéro du ou des profils sur lesquels porte la candidature. L'ensemble des pièces demandées (dossier administratif + dossier de sélection) lors de l'inscription pour constituer le dossier d'inscription du candidat devra être adressé exclusivement par la poste, au plus tard le **28 décembre 2016**, avant minuit, heure de Paris, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante : Ministère de la culture et de la communication - Secrétariat général - Service des ressources humaines - Département du recrutement, de la mobilité et de la formation – Bureau des concours et de la préparation aux examens - Concours de maître-assistant de 2^{ème} classe des écoles d'architecture - 182, rue Saint-Honoré – 75033 Paris cedex 01.

CONSIGNES À RESPECTER

Aucun dépôt de dossier ne sera accepté à l'accueil du ministère de la culture et de la communication.

Tout dossier administratif parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date du 28 décembre 2016, minuit, heure de Paris et/ou tout dossier administratif parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste sera refusé. Le candidat sera éliminé et ne sera pas admis à concourir.

L'absence du formulaire d'inscription dans le dossier administratif entraîne l'élimination du candidat, qui ne sera donc pas admis à concourir.

Tout dossier de sélection ne comportant pas l'ensemble des 5 documents demandés et cités précédemment et/ou tout dossier de sélection parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur à la date du 28 décembre 2016, minuit, heure de Paris et/ou tout dossier de sélection parvenant dans une enveloppe dépourvue du cachet de la poste sera refusé. Le candidat sera éliminé et son dossier de sélection ne sera pas expertisé par le jury.

2/ L'ENSEMBLE DES PIÈCES DU DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION

1	Formulaire administratif d'inscription intégralement renseigné + déclaration sur l'honneur.
2	La copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport...).
	<i>Les personnes ne possédant pas la nationalité française peuvent présenter leur candidature aux concours de recrutement dans le corps de maître-assistant des écoles nationales supérieures d'architecture sous réserve des articles 5 et 5 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.</i>
3	Trois enveloppes timbrées portant les nom, prénom et adresse du candidat.
4	Une copie des diplômes ou titres (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR (obligatoire) :

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés dans ce dossier :

Nom :

Prénoms :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

En cas de fausses déclarations, le candidat est passible de sanctions pénales prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Fait à _____, le ____/____/_____.

Signature du candidat

**2/ b/ DÉCLARATION DES CANDIDATS TITULAIRES DU/DES TITRE(S) OU
DIPLÔME(S) REQUIS**

Les titres et diplômes

Je déclare :

4

- être titulaire d'un doctorat d'État, ou d'un doctorat de troisième cycle ou d'un doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales (préciser les pièces fournies dans le tableau ci-dessous).

Fournir la copie des titres et des diplômes (les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).

Intitulé du ou des doctorat(s)	Spécialité	Établissement ayant délivré le diplôme	Année d'obtention	Nature du justificatif fourni

**2/ c/ DÉCLARATION DES CANDIDATS TITULAIRES DU/DES TITRE(S) OU
 DIPLÔME(S) FRANÇAIS ET ÉTRANGERS REQUIS ADMIS EN
 ÉQUIVALENCE**

4	<p>Les titres et diplômes</p> <p>Je déclare :</p> <p><input type="checkbox"/> être titulaire des diplômes français et étrangers figurant dans l'arrêté du 25 avril 1994 fixant la liste des diplômes admis en équivalence pour l'admission à concourir par la voie externe au recrutement des maîtres-assistants des écoles d'architecture (préciser les pièces fournies dans le tableau ci-dessous).</p> <p><i>Fournir la copie des titres et des diplômes (les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).</i></p>			
Intitulé du ou des diplôme(s)	Spécialité	Établissement ayant délivré le diplôme	Année d'obtention	Nature du justificatif fourni

2/ d/ DÉCLARATION DES CANDIDATS NON-TITULAIRES DU/DES TITRE(S) OU DIPLÔME(S) REQUIS OU ÉQUIVALENT(S) DEMANDANT À BÉNÉFICIER D'UNE DISPENSE DE DIPLÔMES

<p>Les titres et diplômes</p> <p>Je déclare :</p> <p>4 <input type="checkbox"/> ne pas être titulaire de l'un des diplômes requis ou équivalent et demander à bénéficier d'une dispense de diplômes pour cette session, au regard de mes titres, diplômes, qualifications, travaux ou services, français ou étrangers (fournir toutes pièces justificatives à l'appui de cette demande et préciser les pièces fournies dans le tableau ci-dessous).</p> <p><i>Fournir la copie des titres, des diplômes, des qualifications, des travaux ... (les pièces en langue étrangère doivent être traduites en français par un traducteur assermenté).</i></p>				
Intitulé du ou des diplôme(s), titre(s), qualification(s) ou nature/contenu des travaux ou services sur lequel(s) porte la dispense	Spécialité	Établissement ayant délivré le diplôme	Année d'obtention ou de réalisation	Nature du justificatif fourni

3/ FORMULAIRE LISTANT LES DOCUMENTS À FOURNIR DANS LE DOSSIER DE SÉLECTION

NOM :	_____
PRÉNOM (S) :	_____
DISCIPLINE :	_____
N° DU PROFIL :	_____

Formulaire à transmettre autant de fois que nécessaire dans le cas où le candidat s'inscrit sur plusieurs profils.

LISTE DES DOCUMENTS Á JOINDRE, PRÉSENTÉS DANS L'ORDRE CI-DESSOUS (article 7 de l'arrêté d'ouverture du 16 novembre 2016)

1	Un curriculum vitæ détaillé selon le modèle téléchargeable sur : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels/Filiere-de-l-enseignement/Maitre-assistant-des-ecoles-nationales-superieures-d-architecture
2	Dans la limite de 5 documents par profil : vos travaux, ouvrages, articles ou réalisations et la liste des références de vos publications. Les titulaires d'un doctorat peuvent fournir leur rapport de soutenance de thèse (avec les appréciations) et éventuellement leur thèse, l'ensemble équivalant à un seul document. Le cas échéant, vous indiquerez sur les documents s'ils sont produits en appui d'une demande de dispense de diplômes pour être admis à concourir. <i>Dans le cas où les documents adressés ne sont pas publiés en langue française, il conviendra de les accompagner d'un résumé substantiel en français.</i> Attention, cette liste doit être complétée de façon exhaustive (liste présentée page 13).
3	Note n° 1 : une note de cinq pages dactylographiées, par profil , développant vos réflexions et vos orientations sur l'enseignement de la discipline dans laquelle vous candidatez.
4	Note n° 2 : une note de cinq pages dactylographiées, par profil , détaillant vos intentions et vos propositions au regard des caractéristiques du poste pour lequel vous concourez.

Les documents joints doivent être étiquetés avec nom, prénom, n° du profil
(ouvrage, rapport de soutenance de thèse, article, cédérom, clé USB)

1/ Document n° 1 : étiqueté avec nom, prénom et numéro du profil

2/ Document n° 2 : étiqueté avec nom, prénom et numéro du profil

3/ Document n° 3 : étiqueté avec nom, prénom et numéro du profil

4/ Document n° 4 : étiqueté avec nom, prénom et numéro du profil

5/ Document n° 5 : étiqueté avec nom, prénom et numéro du profil

L'ensemble de ces documents sera restitué sur demande du candidat à l'issue du concours uniquement par déplacement au ministère. Attention : aucun envoi postal des dossiers ne sera effectué.

La période de restitution des documents sera précisée dans le courrier de notification de résultats.



4/ ACCUSÉ DE RÉCEPTION

(À remplir et à retourner dans le dossier d'inscription)

Concours externe et interne pour le recrutement dans le corps de maître-assistant de 2^{ème} classe des écoles nationales supérieures d'architecture, session 2017

À compléter par le candidat

M. / Mme : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Je soussigné(e), _____, avoir adressé mon dossier d'inscription par discipline et par profil en envoi postal.

À compléter par l'administration

Dossier administratif	Dossier de sélection
Groupe de disciplines : _____ _____	Discipline : _____ Profil(s) : _____

Par la présente, je certifie que votre dossier d'inscription (dossier administratif + dossier de sélection) est parvenu au bureau des concours et de la préparation aux examens.

Néanmoins, cet accusé de réception ne vaut pas admission à concourir.

En effet, l'étude de votre dossier d'inscription sera effectuée ultérieurement par l'équipe du bureau des concours et de la préparation aux examens.

Fait à _____, le ____/____/____.

**La cheffe du bureau des concours et de la
préparation aux examens**

Annick PASQUET